

(RELANCE)

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PROJET DE CONCEPTION ET DE MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE CALCUL ET D'ACTUALISATION DES PROVISIONS POUR L'INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL

N° 348/2020/SBEE/DE/DAF/DPAS/PRMP/SPM/GSP du 28/05/2020

SELECTION D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LA MISE PLACE D'UN OUTIL DE CALCUL ET D'ACTUALISATION DES PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL DE LA SBEE

BON A LANCER

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics de la Société Béninoise d'Energie Electrique paru sur le portail web des marchés publics le 13 janvier 2020, dans le journal la Nation N° 7402 du 15 janvier 2020 et 7407 du 22 Janvier 2020.
2. La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020 des fonds sur budget autonome, afin de financer le projet de conception et de mise en place d'un outil de calcul et d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite de son personnel.
3. Le cabinet au cours de sa mission devra:
 - Tenir compte de l'article 78 de la convention collective de la SBEE
 - a. Rendre disponible un outil de calcul (Sous VBA EXCEL ou sous Access) des provisions pour IDR sur la base de la méthode « Unités de Crédits Projetées UCP »
 - b. Déterminer le montant total des provisions pour IDR que devrait constituer la SBEE au profit de l'ensemble de son personnel sur la base de la méthode des « Unités de Crédits Projetées UCP » ainsi que le détail des calculs, les hypothèses retenues etc....

- c. Assurer un transfert de compétences à travers la Formation du personnel sur la méthode actuarielle « **Unités de Crédits Projetées UCP** » et sur l'utilisation de l'application développée à cet effet

Pour atteindre ces différents objectifs le cabinet devra effectuer les tâches suivantes :

- Expliciter dans les termes accessibles à tous, la méthode actuarielle des « **Unités de Crédits Projetées UCP** » ;
- Elaborer une application pour le calcul des provisions pour IDR ;
- Procéder à l'évaluation du niveau des provisions au 31/12/2019;
- Assurer la formation du personnel sur la méthode utilisée et sur l'application mise à la disposition de la SBEE

A l'issue de la mission, le cabinet devra fournir les éléments suivants :

NON A LANCER

- D'une part, au travers d'un rapport, tous les éléments techniques pour le calcul des provisions pour Indemnités de départ à la retraite sur la base de la méthode « **Unités de Crédits Projetées UCP** » et le niveau des dites provisions au 31/12/2019 ;
 - D'autre part, un outil de calcul en temps réel du niveau des provisions pour IDR; cette application devra permettre de disposer du salaire final projeté de chaque travailleur à 59 ans, la probabilité de paiement de l'indemnité, le facteur d'actualisation de l'IDR calculé à chaque fin d'exercice ainsi que le prorata de l'IDR probabilisé et actualisé ;
 - Par ailleurs, un support de formation sur la méthode de calcul de la provision pour IDR et sur l'utilisation de l'application.
4. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant :
- la nature de leurs activités ;
 - le nombre d'années d'expériences ;
 - leur qualification dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés similaires ;
 - l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.

Il est demandé aux cabinets de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) à douze (12) pages au maximum.

5. Une liste des cabinets au moins trois (03) et au plus sept (07) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces cabinets présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

BON A LANCER

La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	15
2. Le cabinet doit disposer d'un expert-comptable. Le nombre d'années d'expériences requis est d'au moins dix (10) ans	15
3. Le cabinet doit également disposer d'un actuaire. Le nombre d'année d'expériences requis est d'au moins huit (08) ans.	15
4. Organisation technique et managériale du cabinet	10
5. Qualifications générales (au moins trois (03) missions similaires dont les attestations de bonne fin d'exécution sont délivrées au nom du cabinet ou au nom des consultants)	45
Total des points des critères	100

NB : La note minimale requise est 70, et le nombre de cabinets présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieure à sept (07).

6. Les cabinets intéressés peuvent obtenir l'Avis à Manifestation d'Intérêt à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE, à la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, au bureau 201, du lundi au vendredi de 08heures à 12 heures 30 minutes et de 15 heures à 18 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1).

7. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE, à la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, au bureau 201 au plus tard le 23/07/2020 à 10h. Les candidatures qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les candidatures seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents et d'un observateur indépendant à la salle de conférence de la Direction Générale de la SBEE, le 23/07/2020 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

BON A LANCER

COTONOU, LE 28/05/2020

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Roland A. AGBOSSOU